

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2025: «Pour la remise à niveau des installations de basketball de la place De-Chateaubriand».**

*19 janvier 2025*

**Rapport de M. Didier Lyon**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 30 septembre 2025. La commission s'est réunie sous la présidence de M. Christian Steiner, le 10 novembre 2025. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Zana Begluk, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 10 novembre 2025**

*Audition de M. Nolan Ortiz, pétitionnaire*

M. Ortiz indique qu'il a 21 ans et qu'il est joueur de basket en ligue nationale B. Il explique qu'il présente la pétition visant la rénovation du terrain de basketball de la place De-Chateaubriand.

Il souligne que la pétition vise une remise à niveau du terrain. Il rappelle l'emplacement du site, situé à côté de l'hôtel Président Wilson, dans un cadre qu'il qualifie de très agréable, en bordure du lac. Il précise que ce terrain est très fréquenté depuis de nombreuses années, ayant lui-même grandi dans ce quartier. Selon lui, l'endroit accueille de nombreuses activités sportives et divers événements, en particulier durant l'été. Il mentionne qu'un skate park et un terrain de football ont été récemment rénovés, contrairement au terrain de basket, resté en l'état.

Il estime que ce terrain constitue un lieu central pour la pratique du basket à Genève et qu'il s'agit d'un espace de rencontres intergénérationnelles où se côtoient enfants, jeunes et adultes. Il souligne qu'il s'agit du seul terrain de basket en bordure du lac du côté ville, ce qui en fait un symbole important de sport, de partage et de culture locale.

M. Ortiz explique ensuite que le terrain se trouve dans un état avancé de dégradation. Il fait état d'un sol très irrégulier, fissuré et usé, ainsi que de paniers mal positionnés, dont un est notamment installé à l'intérieur même du terrain, situation qu'il juge dangereuse. Il relève également que la surface de jeu est très réduite et ne permet pas la pratique du 5 contre 5 dans de bonnes conditions. Il évoque l'absence de gradins et la présence d'un muret très proche des lignes, qu'il juge dangereux. Il insiste sur la difficulté de jouer sur un sol fendu, glissant ou instable, particulièrement en cas de pluie.

En montrant des images, il indique que les craquelures du revêtement, le positionnement du panier et la proximité du muret illustrent clairement les problèmes rencontrés. Selon lui, ces éléments rendent le terrain peu sécurisé et peu fonctionnel.

Il expose les objectifs de la pétition, qui visent à rendre le terrain praticable, sûr et attractif, afin d'encourager la pratique sportive et de renforcer un espace communautaire autour du basket. Il souligne que le format 3 contre 3, discipline olympique, pourrait constituer une alternative adaptée à l'espace restreint. Il insiste également sur la volonté de dynamiser le bord du lac et de valoriser la ville en modernisant cet équipement.

Il évoque plusieurs exemples de terrains modernes à travers le monde, qui utilisent leur environnement naturel comme atout esthétique. Il cite également la rénovation du stade de Varembe, qui constitue, selon lui, une référence locale.

M. Ortiz détaille ensuite les demandes concrètes: repositionnement du panier, suppression du muret, remplacement du sol par un revêtement adéquat, mise aux normes des hauteurs de panier, possibilité d'agrandir le terrain ou d'y implanter un terrain de 3 contre 3, réintégration de gradins et installation d'un point d'eau.

Il indique que le projet repose sur une démarche citoyenne et collective. Il lit quelques commentaires de signataires soulignant l'importance d'améliorer la sécurité, la qualité des infrastructures et l'accessibilité pour les usagers et usagères de tous âges. Il précise que la pétition, déposée faute d'initiative préalable, a rapidement recueilli environ 200 signatures, témoignant selon lui d'un fort soutien populaire.

M. Ortiz conclut que l'objectif est d'offrir un terrain sûr, qualitatif et respectueux du lieu comme de la communauté sportive, et qu'un tel équipement serait à la hauteur de l'énergie et de la vitalité du basket genevois.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si les problèmes ont déjà été signalés à la Ville ou à la police municipale et si une démarche officielle avait été entreprise auparavant.

M. Ortiz répond que le sujet avait été évoqué de manière informelle, mais jamais signalé officiellement. Il précise que cette pétition représente la première démarche formelle et qu'aucune personne référente n'est identifiable sur place pour recueillir les remarques.

Le commissaire revient sur les propositions d'aménagement et demande si, en cas d'agrandissement, le terrain pourrait accueillir à la fois le 5 contre 5 et le 3 contre 3.

M. Ortiz confirme que le 3 contre 3 constitue la version demi-terrain du 5 contre 5 et qu'un agrandissement permettrait la pratique des deux formats.

Une commissaire demande combien de terrains de 3 contre 3 existent actuellement en ville.

M. Ortiz répond qu'il n'en existe aucun pour le moment.

Un commissaire estime que les risques identifiés justifient d'examiner une intervention. Il demande si des ballons peuvent atteindre la voie de circulation située à proximité et si un terrain de 3 contre 3 permettrait de diminuer ce risque en orientant différemment les paniers.

M. Ortiz indique que, d'après son expérience, aucun ballon n'a jamais franchi la grille de protection qui borde le terrain. Il précise que, contrairement au football, les trajectoires de tir en basket ne dépassent que rarement les limites, et que sans la grille, un risque existerait, mais que ce n'est pas le cas en l'état.

Le commissaire souhaite également savoir si la cohabitation avec les autres usages du site pose un problème.

M. Ortiz répond que les espaces sont bien séparés et que la cohabitation se déroule sans difficulté. Selon lui, l'endroit constitue un véritable lieu de quartier où toutes les générations se côtoient sans conflit d'usage.

Une commissaire juge les images du terrain affligeantes. Elle demande si l'usage est surtout concentré le matin, le soir ou le week-end, et combien de personnes utilisent généralement le terrain.

M. Ortiz indique qu'en été, lorsque le temps est agréable, l'usage est quotidien. Il précise que la petite taille du terrain limite la capacité, mais que l'affluence reste très élevée.

La commissaire demande ensuite s'il existe un agenda ou un calendrier d'usage.

M. Ortiz explique que le basket est un sport très inclusif où les équipes se mélangent volontiers, indépendamment du genre ou du niveau. Il ajoute qu'il n'existe pas de calendrier, la seule limite étant celle de l'espace disponible.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe réellement suffisamment de place pour un terrain de 5 contre 5.

M. Ortiz répond qu'il serait possible de créer un terrain de 5 contre 5 en réaménageant certains éléments, comme le muret ou le panier. Il précise que la solution du 3 contre 3 constitue une alternative seulement si l'aménagement d'un 5 contre 5 s'avérait impossible.

Une commissaire relève que l'espace présente une certaine ambiguïté, car s'il a peut-être été pensé pour des enfants, il est aujourd'hui largement utilisé par des adultes. Elle évoque l'usage des équipements existants et s'interroge concernant l'orientation idéale du panier dans l'hypothèse d'un terrain de 3 contre 3.

M. Ortiz suggère qu'un repositionnement côté parc permettrait de sécuriser davantage la zone et d'éviter les rebonds vers l'extérieur.

La commissaire demande ensuite si un terrain rénové pourrait intégrer une dimension créative ou artistique, en lien avec la culture du quartier.

M. Ortiz indique que l'intégration de la communauté par l'art, les événements et la participation intergénérationnelle constitue précisément l'un des aspects importants du projet.

Un commissaire interroge le pétitionnaire sur la hauteur actuelle du panier et sur la compatibilité d'un ajustement aux normes officielles de 3,05 m avec un usage destiné aussi aux enfants.

M. Ortiz estime que la hauteur actuelle est d'un peu plus de 2 m et indique qu'une mise aux normes serait souhaitable, tout en envisageant des solutions alternatives, comme des paniers supplémentaires ou réglables.

Une commissaire demande s'il existe un lieu pour se désaltérer ou déposer ses affaires.

M. Ortiz répond que le seul espace disponible est le muret, et que le point d'eau le plus proche se trouve au niveau du skate park.

Une commissaire revient sur la question des hauteurs de panier et considère que cela ne décourage pas les familles, tout en relevant l'ambiguïté entre un espace pensé pour des enfants et un usage réel par des adultes. Elle demande si, dans l'hypothèse d'une rénovation, il serait envisageable de prévoir des paniers plus petits pour les enfants, en complément du terrain principal.

M. Ortiz répond que si la Ville est d'accord, il serait souhaitable de repenser l'espace afin qu'il soit utilisable par toutes et tous, adultes comme enfants.

La commissaire ajoute qu'un joueur ou une joueuse de bon niveau ne se rend généralement pas sur ce terrain en raison de son état, malgré son importance

historique pour la communauté. Elle estime que les paniers placés dans l'aire de jeu et la qualité du sol rendent la pratique trop risquée.

M. Ortiz confirme que, en tant que joueur évoluant à un certain niveau, il ne prendrait pas le risque de jouer sur ce terrain en raison du danger, ce qui pourrait compromettre une saison entière.

#### *Discussion et suite des travaux*

Un commissaire propose de convoquer M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

Un commissaire estime qu'il serait plutôt pertinent d'auditionner M. Gomez, dès lors que la question touche aux parcs publics.

Une commissaire propose le renvoi au Conseil administratif, considérant que la pétition est très complète et qu'une audition n'apporterait, selon elle, aucun élément supplémentaire.

Un commissaire se déclare également favorable à un renvoi au Conseil administratif. Il considère que la position du pétitionnaire est suffisamment claire et que la présentation a été de qualité. A ses yeux, le Conseil administratif pourra traiter cet objet de manière adéquate.

Le président rappelle qu'une motion est également en cours sur le même sujet.

Une commissaire relève que la motion sera traitée dans une ou deux semaines. Elle estime toutefois que cela n'empêche pas de renvoyer la pétition, les deux objets n'ayant pas la même portée. Elle ajoute que les compléments nécessaires seront de toute façon apportés lors de la discussion sur la motion. Elle évoque néanmoins la possibilité d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, M<sup>me</sup> Kitsos ou encore M. Gomez, afin de traiter conjointement la motion et la pétition, tout en précisant que plusieurs options restent possibles.

Une commissaire indique que la démarche lui paraît cohérente, notamment dans la logique de renouveler et de mettre à jour des infrastructures existantes plutôt que d'en créer de nouvelles, ce qui rejoint l'orientation souhaitée pour Genève.

Un commissaire propose, dans l'hypothèse d'un vote ce soir, d'y adjoindre une recommandation. Il estime que les formats 5 contre 5 et 3 contre 3 ne sont pas incompatibles et suggère de recommander au Conseil administratif d'étudier cette question.

Une commissaire apporte un complément. Elle reconnaît que les deux formats ne sont pas incompatibles, mais relève que la principale contrainte réside dans la taille du site. Selon elle, un terrain de 3 contre 3 est envisageable, car proche de

la dimension actuelle, tandis qu'un 5 contre 5 nécessiterait davantage d'espace et impliquerait possiblement de déplacer des arbres. Elle indique que la recommandation peut être transmise au Conseil administratif, libre à celui-ci de déterminer les aménagements envisageables, mais rappelle que combiner les deux terrains représenterait une emprise importante.

Le président indique qu'après mesure sur Google Maps, le terrain actuel mesure  $10 \times 20$  m. Il rappelle qu'un demi-terrain officiel mesure environ  $15 \times 11$  m, et qu'un terrain de la Fédération internationale de basketball (FIBA) ou de la National Basketball Association (NBA) fait approximativement  $28 \times 15$  m, auxquels il faut ajouter les dégagements.

Un commissaire précise qu'en incluant les dégagements, il manque environ 12 m en longueur. Il estime que les priorités devraient être la rénovation du sol, la suppression des bordures et l'ajout d'un point d'eau. Il considère qu'une recommandation devrait se concentrer sur ces aspects avant la question des dimensions. Il relève également la forte occupation du terrain, liée à un usage de quartier, et estime que la conformité aux normes n'est peut-être pas l'enjeu principal pour ce site. Selon lui, la priorité demeure la sécurité et la compatibilité de l'usage.

Une commissaire indique qu'elle soutiendrait la recommandation du commissaire précédent, si celui-ci la déposait.

Une commissaire se dit également favorable à cette recommandation.

Un commissaire considère qu'il serait pertinent d'auditionner un magistrat ou une magistrate, notamment pour évaluer les aspects financiers et vérifier l'existence éventuelle d'autres projets de quartier qui pourraient expliquer l'état actuel du terrain, malgré sa localisation en bordure du lac.

Le commissaire auteur de la recommandation remercie l'ensemble du soutien exprimé, mais indique qu'une recommandation trop large risquerait paradoxalement d'affaiblir la pétition. Il se rallie à la proposition d'un commissaire socialiste et retire sa recommandation.

Une commissaire souligne que les membres de gauche insistent sur la nécessité de mettre les terrains aux normes, estimant inutile de procéder à des rénovations partielles.

Elle poursuit son propos et dit qu'elle comprenait pourquoi la recommandation initiale avait été retirée. Elle ajoute que, selon elle, la recommandation qui pourrait être formulée serait d'insister sur le fait qu'un terrain doit répondre aux normes, car la sécurité dépend également de celles-ci. Elle dit que la situation actuelle ne profite ni aux grands ni aux petits, le terrain n'étant pas conforme et présentant un caractère dangereux. Elle estime qu'il serait préférable d'aménager un véritable terrain de 3 contre 3, voire des terrains plus petits si les enfants

souhaitaient réellement jouer, ce qui, selon son expérience, n'est jamais le cas, le terrain étant peu utilisé par les enfants. Elle dit que, si une recommandation devait être faite, elle porterait sur la création d'un terrain de 3 contre 3 réglementaire à défaut d'un terrain de 5 contre 5. Elle ajoute qu'elle rejoint cependant l'avis exprimé par plusieurs membres, selon lesquels la pétition peut également être renvoyée directement.

Un commissaire dit, pour sa part, qu'il n'était pas nécessaire de formuler une recommandation et qu'il serait préférable de laisser la motion traiter en détail les aspects techniques. Il dit que l'essentiel est de montrer qu'il existe un véritable intérêt populaire et une volonté de soutenir le projet, ce qui permettrait aussi de créer un certain engouement.

La commissaire retire sa recommandation.

#### *Vote*

Mise aux voix, la pétition P-551 est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité.

*Annexe:* pétition P-551

P-551

**PÉTITION : "Pour la remise à niveau des installations de basketball de la Place de Chateaubriand"**

**A l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève**

Depuis plusieurs années, le terrain de basket extérieur de la Place de Chateaubriand (cf. photos ci-dessous), est devenu un haut lieu du basketball genevois. Dès que les beaux jours arrivent, de nombreux basketteurs et basketteuses genevois-es, évoluant en club ou non, se retrouvent dans cet endroit emblématique, qui fait désormais partie du paysage sportif local, principalement en raison de sa situation géographique unique au bord du lac.

Malheureusement, ce terrain est aujourd'hui victime de son succès, mais aussi d'un certain abandon. Il souffre d'une usure et d'une dégradation marquée. Cette dégradation est d'autant plus regrettable que ce terrain est le seul en bordure du lac à offrir un espace public pour jouer au basketball.

Le cadre est exceptionnel, mais les conditions de jeu ne sont plus à la hauteur. Le terrain n'est pas réglementaire : il est trop petit pour permettre la pratique d'un match à dix joueurs, ce qui limite fortement son utilisation pour du 5 contre 5. Les poteaux des paniers sont fixés directement dans les raquettes, ce qui représente un risque sérieux de blessure, et le sol est irrégulier et en béton dur, ce qui peut entraîner des chocs physiques répétés, voire des traumatismes pour les pratiquants réguliers. Ce manque de confort et de sécurité est particulièrement problématique pour les jeunes, mais aussi pour les adultes qui viennent moins nombreux sur ce site pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Dans d'autres villes en Suisse ou à l'étranger, des exemples très réussis de terrains construits en bord de mer ou de lac montrent qu'il est possible d'allier qualité des infrastructures, attractivité du lieu et occupation positive de l'espace public. D'ailleurs, la forte fréquentation de Chateaubriand, par des familles, des amateurs, mais aussi des joueurs de bon niveau, confirme le potentiel du site.

La pratique du basketball de rue, en particulier du 3x3 devenu discipline olympique, mérite d'être soutenue par des infrastructures modernes et sécurisées.

Par ailleurs, la récente rénovation des terrains du stade de Vairembé, avec des sols souples, a démontré qu'il est tout à fait possible de rendre la pratique moins agressive pour les articulations, tout en offrant un environnement agréable et fonctionnel. Une démarche similaire serait la bienvenue ici.

**Nous savons qu'une récente motion (M-1902) a été déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève pour la rénovation du terrain de basket de Chateaubriand. Nous souhaitons, à travers la présente pétition, renforcer cette demande en précisant quelques points qui nous semblent essentiels, et exprimer une réelle volonté populaire quant à avoir un terrain adéquat pour la pratique du basketball sur ce site mythique, unique, et au bord du lac.**

**La pétition émet donc les souhaits suivants :**

Nous demandons en priorité le remplacement des deux paniers, actuellement dangereux du fait de leur positionnement dans les raquettes. Il serait également nécessaire d'éliminer le muret rigide qui encercle la surface, car il devient rapidement un obstacle dangereux dès qu'un joueur sort du terrain.

Par ailleurs, nous demandons l'ajustement de la hauteur des paniers à 3,05 mètres, conformément à la réglementation, Ainsi que le remplacement du sol en béton par un revêtement plus souple, comme celui utilisé au stade de Varemboé, à titre d'exemple emblématique, en asphalte comme à Rucker Park à New York, ce qui permettrait non seulement de prévenir les blessures articulaires et d'améliorer le confort de jeu, mais aussi d'imaginer un terrain visuellement attractif, grâce à l'intégration d'un motif, d'une fresque ou d'un choix de couleurs affirmé, renforçant ainsi l'identité et l'attractivité du lieu.

Nous souhaiterions également que les poteaux soient repositionnés en dehors de la zone de jeu, pour garantir une pratique sécurisée. Il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'agrandir le terrain, afin de le rendre compatible avec la pratique du 5x5. Si cela s'avérait techniquement impossible, alors l'aménagement d'un terrain réglementaire de 3x3 pourrait constituer une solution alternative acceptable.

De plus, la réintégration d'un petit espace de gradins, anciennement présent sur le site, permettrait d'améliorer l'accueil du public et de renforcer le caractère convivial de ce lieu.

Enfin, nous demandons l'étude de l'installation d'un point d'eau à proximité immédiate du terrain, afin de permettre aux usagers de s'hydrater, notamment durant les périodes estivales.

En parallèle, nous souhaiterions être informés sur le processus de contrôle et de remplacement des paniers de basket dans l'espace public, et savoir si une coordination existe entre les différents services municipaux concernés.

Notre démarche s'inscrit dans une volonté d'encourager la pratique du sport chez les jeunes, de favoriser l'inclusivité et d'améliorer la qualité de vie urbaine. C'est aussi une manière de renforcer l'animation positive de l'espace public en permettant à toutes et tous de profiter de ce lieu emblématique dans de meilleures conditions.

La liste des pétitionnaires se trouve annexée à la présente, et nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle audition ou une visite du terrain afin de mieux évaluer la situation sur place.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à cette démarche citoyenne, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Nolan Ortiz

Service du Conseil municipal	
26 SEP. 2025	
Decision :	Traité par :

Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

